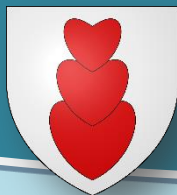


RÉGUISHEIM

Info Rexa {Lettre d'information} n°20/IV
Mars 2024



MAIRIE

40 Grand'Rue 68890 REGUISHEIM
tél. 03.89.81.02.50

Courriel : info@reguisheim.alsace

Site internet : reguisheim.alsace

Lundi - mercredi - jeudi :

10 h -12h et 16h -18h

Mardi : 16h-18h

Vendredi : 8h-12h – 14h-16h

ÉCOLES

Ecole maternelle : 03.89.81.74.11

Ecole Élémentaire Les Tilleuls : 03.89.81.06.32

Périscolaire : 09.82.26.47.96

ASSISTANTES SOCIALES

ENSISHEIM : Mme Céline COLOTTI-VINCENT
tél. 03.89.81.13.33

Mme Audrey SCHUH (pôle gérontologique)

tél. 03.89.49.67.20

RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

2 rue du 6 février

68190 ENSISHEIM

03.89.83.42.42

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

(Les Amis du livre)

Rue du Centre

Horaire d'ouverture :

Mercredi : 14h-16h

Vendredi : 17h-19h

DÉCHÈTERIE ENSISHEIM

Rue Jacqueline Auriol 68190 ENSISHEIM

tél : 03.89.26.36.26

Lundi : 14h-18h

Mardi : fermé

Mercredi et samedi : 9h-12h et 13h-18h

Jeudi et vendredi : 14h-18h

CABINET DE SOINS INFIRMIERS

40 Grand'Rue 68890 REGUISHEIM

tél : 03.89.81.73.61

PHARMACIE DE GARDE

N° Audiotel 3237 - www.3237.fr

NUMÉROS D'URGENCE

15 SAMU

17 Gendarmerie

18 Pompiers

112 Numéro unique européen

L'édito du Maire

Chères Réguisheimaises, chers Réguisheimois,

Le printemps n'a pas attendu le premier Info Rexa de l'année pour rayonner sur Réguisheim. Encore une fois, il est arrivé bien tôt, exposant au gel nos arbres en fleurs et menaçant nos récoltes de fruitiers notamment. J'espère néanmoins que vous avez pu profiter de cette météo clémente, et entamer cette année 2024 avec une santé toute aussi rayonnante.

Pour ma part, le cœur de l'hiver a déjà été chaleureux. Vous voir à nouveau si nombreuses et nombreux à l'occasion de la cérémonie des vœux à la population a été un moment fort en émotion. Cette année encore, votre présence témoigne de l'intérêt commun porté aux actions menées par et pour la commune. Les échanges que j'ai eus ce soir-là, et tout au long de l'année d'ailleurs, avec les uns et les autres, m'apprennent et me font grandir. Ces discussions hors protocole me sont chères et renforcent les liens qui nous unissent. Vous incarnez autant de moteurs qui catalysent mon projet d'œuvrer au mieux pour notre village, avec les élus et les agents.

L'année 2024 sera encore une année compliquée à l'international et les perspectives d'avenir quant aux conflits en cours aux futures élections, Européennes et aux États Unis, ne présagent rien de bon.

A Réguisheim, nous continuerons à œuvrer, à avancer et à faire devenir réalité de nombreux projets.

Le projet phare de ce début d'année, de par sa hauteur (42m) mais aussi par l'attente qu'il suscite, l'antenne téléphonique. Ce projet de longue haleine mené par mon adjoint Éric Hassenfratz, devrait enfin sécuriser tout le village et la cité, mettant fin aux zones blanches et à la mauvaise réception que nous connaissons dans notre commune.

Au premier semestre, des travaux de remise en état de certaines rues de la commune vont être réalisés. Les projets d'envergure, de réhabilitation de la rue de Munchhouse et de sécurisation de la route d'Ensisheim sont enclenchés et les premières études en cours. Ces chantiers vous seront prochainement présentés, une fois les premières étapes, techniques, administratives et financières connues.

La majorité du conseil municipal a fait le choix de ne pas abandonner l'institution qu'est la bibliothèque municipale et je m'en réjouis. Nous allons tout mettre en œuvre pour lui donner un nouvel élan et faire de ce lieu de savoir un lieu d'échange et de partage, une bibliothèque pour toutes et tous, de tous âges. Des bénévoles et la CEA seront associés à ce projet d'ampleur : un lifting complet, de nouvelles animations et surtout une amplitude d'ouverture plus importante, pour les écoles mais aussi pour tout à chacun. Un agent communal spécialisé dans l'animation et la gestion d'un tel lieu nous rejoindra prochainement, sur la base d'un mi-temps.

Je renouvelle également tout mon soutien au monde associatif, en espérant que les événements organisés rencontrent un succès lui aussi renouvelé. Ne les oubliez pas : Chasse aux Œufs, Carpes Frites, Marchés Paysans, Marche du 1er Mai ... etc.

Enfin, je vous encourage à continuer à soutenir les acteurs économiques du village, car ces derniers participent au dynamisme de Réguisheim, par leur présence, leur disponibilité, par la création d'emplois et contribuent tout simplement à apporter de la vie à notre cité. Continuons de véhiculer les envies de rencontres, d'échanges et de partages. Nous allons encore devoir être forts, solidaires, force de propositions. Ensemble, nous y parviendrons toujours.

Dans l'attente que tous mes vœux se réalisent pour vous et avec vous, je vous souhaite d'agréables fêtes de Pâques.

Frank PAULUS

Compte rendu des décisions du Conseil Municipal du 12 février 2024

- **Renouvellement du réseau d'eau potable rue de Gundolsheim**

La commune a un projet de renouvellement de son réseau d'eau potable rue de Gundolsheim.

Le programme des travaux porte sur un renouvellement et un renforcement en DN 150 mm de 120 mètres linéaires de canalisation d'eau potable, de six branchements dans la rue de Gundolsheim. L'objectif est l'amélioration du système de défense incendie sur la rive gauche de Réguisheim.

L'enveloppe prévisionnelle de l'opération (études et travaux) est estimée à 85.850,00 € HT.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve la délégation de maîtrise d'ouvrage des travaux susvisés intervenant dans la Commune, donne son accord pour la passation d'une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin, autorise le Maire à signer la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin et tout document y afférent.

- **Lotissement Les Pâquerettes : acte de rétrocession de la parcelle section 56 n°419 au profit de la commune**

La société FONCIÈRE HUGUES AURÈLE a été autorisée à aménager un terrain comprenant 11 lots au maximum avec une surface de plancher de 4.000 m², suivant arrêté du Maire de la Commune de REGUISHEIM en date du 20 mai 2020 sous N° PA 068 266 19 B 0001.

Pour permettre à la Commune d'incorporer la parcelle constituant la rue principale du Lotissement « Les Pâquerettes » dans le domaine public, il convient de procéder au transfert de l'emprise de ladite parcelle par la Société FONCIÈRE HUGUES AURÈLE dans le domaine privé de la Commune. La parcelle concernée par ce transfert est cadastrée, à savoir : Commune de REGUISHEIM - Section 56 n° 419/287 « Auf Die Kritter », terrain à bâtir, avec 6,12 ares. Cette cession des terrains est consentie par ladite Société à l'Euro Symbolique.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le transfert de la parcelle mentionnée ci-dessus et autorise le Maire à signer l'acte notarié.

- **Rétrocession à la commune de la parcelle section 4 n°230/86 (Lotissement Les Vignes)**

La société foncière qui a procédé à l'aménagement du lotissement souhaite demander la rétrocession à la Commune de la parcelle Section 4 n° 230/86 de 14 m² représentant un triangle sur lequel sont implantées les boîtes aux lettres des propriétaires du lotissement Les Vignes. Il y a lieu de stipuler à ce que ces boîtes aux lettres restent en place. La société foncière s'engage également à prendre en charge les frais de notaire liés à cette rétrocession.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de confier la rédaction de l'acte à Maître Sabine DE CIAN notaire à MULHOUSE et d'autoriser le Maire à signer l'acte à intervenir.

- **Mise à disposition d'une parcelle de 30 m² au profit d'ENEDIS (Lieu dit Obere Hart)**

Dans le cadre du projet d'alimentation de bornes de recharges pour véhicules électriques dans l'emprise de l'Agence de Réguisheim EIFFAGE ROUTE, Enedis prévoit de poser un nouveau poste de transformation sur un terrain dont la Commune de REGUISHEIM est propriétaire. Pour ce type d'ouvrage sur un terrain privé une convention de servitude doit être signée. ENEDIS souhaite occuper un terrain d'une superficie de 30 m², situé OBERE HART faisant partie de l'unité foncière cadastrée 63 0154 d'une superficie totale de 9 806 m².

Ledit terrain est destiné à l'installation d'un Poste de transformation de courant électrique 68266P0036 - EIFFAGE et tous ses accessoires alimentant le réseau de distribution publique d'électricité. Le poste de transformation de courant électrique 68266P0036 - EIFFAGE et les appareils situés sur cet emplacement font partie de la concession et à ce titre seront entretenus et renouvelés par Enedis.

La convention prendra effet à compter de sa signature et est conclue pour la durée des ouvrages dont il est question, et de tous ceux qui pourraient leur être substitués sur l'emprise des ouvrages existants. Dans le cas où le poste viendrait à être définitivement désaffecté et déséquipé, rendant le lieu libre de toute occupation et mettant fin à la présente convention, Enedis fera son affaire de l'enlèvement des ouvrages.

En contrepartie des droits qui lui sont concédés, Enedis devra verser au plus tard au jour de la signature de l'acte authentique au propriétaire qui accepte, et par la comptabilité du notaire, une indemnité unique et forfaitaire de vingt euros (20 €).

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de la mise à disposition de la parcelle à ENEDIS, autorise le Maire à signer la convention.

- **Rachat de terrain de 106 m2 à M. André BOSSERT au prix de 12 000 € l'are**

Est soumise au conseil municipal, la demande de M. André BOSSERT de rétrocéder à la commune, 1 are 06 de sa parcelle cadastrée section 65 n°99, rue de la Tuilerie au prix de 12 000 € l'are, soit un total de 12 720 € HT.

Après discussions, les membres du Conseil Municipal donnent leur accord sur le prix de 6 000 € l'are, arguant que l'entretien était jusque là, à la charge de la commune et que M. BOSSERT n'a engagé aucun frais sur cette parcelle et n'a subi aucun désagrément, qu'il n'avait pas connaissance avant arpentage de la situation du bien public sur son terrain.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de valider l'achat de la parcelle mentionnée ci-dessus au prix de 6 000 €, de confier la rédaction de l'acte à un notaire, de prendre en charge les frais afférents à l'acte, d'autoriser le Maire à signer l'acte à intervenir.

Compte rendu des décisions du Conseil Municipal du 14 mars 2024

- **Organisation du temps scolaire pour la rentrée 2024**

La précédente délibération du conseil municipal date de 2021 (reconduction de la semaine à 4 jours). La commune est concernée par la campagne de renouvellement ou de modification de l'organisation de la semaine scolaire pour la rentrée 2024. Une nouvelle délibération doit être présentée, même si la commune souhaite une reconduction à l'identique. Les conseils d'école ont proposé la reconduction de la semaine à 4 jours.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir la semaine de 4 jours.

- **Travaux rue d'Ensisheim**

Deux devis ont été présentés en commission de voirie du 24 février dernier, pour des travaux d'aménagement Rue d'Ensisheim (secteur N° 46-48). Le 1er des Ets LOCANE pour un montant de 26 586 €, le 2ème de l'entreprise EIFFAGE pour un montant 24 027,60 €.

La commission a retenu le devis des Ets EIFFAGE.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés de se ranger à l'avis de la commission.

- **Travaux rue des Juifs**

La réfection de la voirie et la mise en place d'un puits perdu dans la rue des Juifs sont programmés.

2 devis ont été demandés. Les Ets LOCANE n'ont pas répondu, par conséquent le devis des Ets EIFFAGE pour un montant de 35 576,69 € TTC a été retenu.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de se ranger à l'avis de la commission.

- **Création d'un poste à mi-temps à la bibliothèque municipale**

Suite à la dissolution de l'Association « Les Amis du Livre », la commune reprend la gestion de la bibliothèque.

Est proposé au conseil municipal, la création d'un poste d'adjoint administratif à mi-temps.

M. le Maire précise que ce poste est destiné à augmenter la plage d'ouverture de la bibliothèque ainsi qu'à l'animation de cette dernière.

Le Conseil Municipal décide à la majorité la création de ce poste.

- **Informations et divers**

M. le Maire informe que :

- la D2 et la D3 bis seront fermées à la circulation du 18 au 20 mars (D2) et du 21 au 25 mars (D3bis) en raison de travaux forestiers.

- l'antenne relais de téléphonie sera levée le 28 mars.

Il remercie l'Association foncière pour le comblement des ornières du chemin d'accès au camping.

Mme Ndione informe de la fermeture d'une classe bilingue à l'école maternelle et de l'ouverture d'une section bilingue à compter de la rentrée 2024.

M. Bugmann rend compte des travaux de la commission de sécurité du 24 février sur la vidéosurveillance et la sécurisation de la rue d'Ensisheim.

Quelques événements du 1^{er} trimestre 2024

Le 14 février : St-Valentin à Réguisheim

Le 17 février : Concert des Tinoniers à l'Espace des 3 Coeurs



Grands anniversaires d'avril et mai 2024

AVRIL

HANS Martine	70 ans	04
AMADIO Jean -Marc	70 ans	27
KUNEGEL Arlette	70 ans	27
RINGENBACH Marc	71 ans	02
HORMAECHE Antoine	71 ans	11
PADUCH Denise	72 ans	13
GUAY Jacques	73 ans	15
MEYER Jean-Luc	73 ans	19
PASQUALON Antoine	73 ans	19
KRAWEC Jeannine	73 ans	25
BONO Marianne	74 ans	11
GODARD Martine	74 ans	14
GRADIT Pierre	74 ans	14
CUCULOVIC Petar	75 ans	09
GODARD Christian	75 ans	15
MORITZ Solange	75 ans	19
HORN André	76 ans	23
BONO Maria	77 ans	04
HALLER Irène	78 ans	16
KOHLER Christiane	79 ans	26
WUNDERLY Marthe	80 ans	17
FUTSCH André	81 ans	01
SPETH Liliane	81 ans	19
ANZUR Joseph	81 ans	23
REYMANN Marthe	83 ans	01
ERNST Marie José	84 ans	11
HASSENFORDER Yvonne	84 ans	18
MEYER Marie-Rose	91 ans	06
MILLIGHETTI Piera	94 ans	17
MAURER Hélène	96 ans	13

MAI

VERDUZZO Daniel	70 ans	20
WOJTAS Denis	70 ans	21
BREY Joëlle	70 ans	23
JELSCH Véronique	71 ans	01
MURE Monique	71 ans	01
LENTES Marie Alice	72 ans	18
GATTI Eliane	73 ans	02
BAERENZUNG Jean-Jacques	73 ans	13
FAESCH Jean-Pierre	74 ans	02
GUTH Jean-Paul	74 ans	03
FERRE Jean-Michel	74 ans	13
BUDZYNSKI Christine	74 ans	14
ANZUR Georges	74 ans	14
MORITZ Marie Rose	75 ans	19
FLEISCHER Pierre-Paul	79 ans	30
LANDGRAF Jürgen	83 ans	04
MECHLER Jean-Marie	85 ans	05
SEILLER Denise	86 ans	28
ZIMMERMANN Daniel	88 ans	28
SCHOLL Gérard	88 ans	29
KARCHER Emma	89 ans	05
SCHWOB Liliane	90 ans	19
KUNTZELMANN Marie-Rose	94 ans	18
HASSENFORDER Paul	94 ans	26

La liste complète des anniversaires est disponible dans le Pont de Rexa de l'année, consultable sur le site internet de la commune : reguisheim.alsace

JOYEUX ANNIVERSAIRE



Parole aux associations

D'RAHMASSER BURA



L'Association organise le 1^{er} salon des couturières le dimanche 24 mars 2024 de 9 h à 18 h à l'Espace des 3 Cœurs.

Renseignements auprès de Mme Sabine MEYER au 06.87.12.02.30.

A partir du vendredi 19 avril et tous les 3èmes vendredis du mois (avril à septembre) l'association renouvelle son marché paysan sur la place de l'Eglise.

FOOTBALL-CLUB DE REGUISHEIM

Le FCR organise son traditionnel repas « carpes-frites » à emporter le vendredi Saint 29 mars 2024 ainsi que sa traditionnelle chasse aux œufs le samedi 30 mars 2024 au stade de l'Ill à partir de 14 h. Activité ouverte aux enfants de 3 à 12 ans.

Le FCR organise également le 36^{ème} marché aux puces du 8 mai (Rue de la Forêt).

Renseignements auprès du Président, Philippe SCHWOB au 06.09.49.93.58



AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS

Le 1^{er} mai 2024, l'Amicale organise sa traditionnelle marche pédestre du 1^{er} mai.

Un flyer vous parviendra courant avril.



En bref :



Elsassputz :

Cette opération vise au nettoyage de la nature par le biais d'une mobilisation des habitants, des associations, des écoles. A Réguisheim, elle aura lieu cette année **le samedi 23 mars. Rdv à 8h30 dans la cour de l'atelier communal.**

Journée citoyenne 2024

Celle-ci est programmée le samedi 25 mai à Réguisheim.

Un flyer vous parviendra courant avril mais vous pouvez d'ores et déjà prendre note de la date.



Jobs d'été

La commune recrute des jeunes majeurs du village pour une activité saisonnière au sein des services techniques en juillet et en août. Candidatures et renseignements en mairie.

Permanences des impôts destinées aux particuliers

A partir du jeudi 14 mars 2024, un agent du service des impôts de Colmar accueillera sur RDV, les particuliers de 14h à 17h dans les locaux du CCAS de la Ville d'Ensisheim tous les 1ers jeudis du mois des semaines impaires :

Jeudis 14 mars, 11 avril, 16 mai, 23 mai, 6 juin, 4 juillet 2024.

Inscription en ligne à compter du 14 février 2024 sur le site impots.gouv.fr :

- soit en s'identifiant puis en cliquant en haut à droite sur la possibilité de prendre un RDV présentiel
- soit sans s'identifier mais en indiquant votre adresse



France Rénov' - La rénovation énergétique pour tous !

Rénover son logement : France Rénov', le service public pour accompagner votre projet.

Les aides évoluent en 2024 ! Pour en savoir plus, rencontrez un conseiller.

Vous souhaitez :

- Diminuer vos factures d'énergie ?
- Changer votre mode de chauffage ?
- Bien vivre dans votre logement, l'isoler de façon efficace, améliorer son confort ou l'adapter à votre situation ?
- Comparer les devis et connaître toutes les aides financières qui existent ?
- Éviter les arnaques ?

Adoptez le bon réflexe, contactez le Conseiller France Rénov' !

France Rénov' est le service public de la rénovation de l'habitat qui vous permet d'avoir des informations et des conseils NEUTRES, GRATUITS et POUR TOUS, ou un accompagnement personnalisé et adapté à votre projet et votre situation.



Le Conseil France Rénov' vous propose :

- Des réponses financières personnalisées
- Des réponses techniques neutres et factuelles
- Des réponses juridiques vérifiées
- Une orientation vers les interlocuteurs la plus adaptée pour approfondir la réponse à votre demande et vous proposer un accompagnement dans vos démarches.

Rencontrez un conseiller sur rendez-vous à Guebwiller-Ensisheim-Rouffach ou Volgelsheim.

Pour prendre rendez-vous ou toute autre question : 03.89.62.71.06 ou renovation@rvgb.fr

Réfection de chaussée D-47 (Route de Munchhouse)

A compter du 05 avril 2024 et jusqu'au mardi 09 avril 2024 inclus, sur la RD 47 du PR 006 + 0194 au PR 009 + 0107, dans les deux sens de circulation sur la commune de Réguisheim, la circulation est interdite à tous les véhicules.

Toutefois cette disposition n'est pas applicable aux véhicules de l'entreprise en charge des travaux, aux véhicules de secours, aux véhicules des forces de l'ordre, aux véhicules du gestionnaire de la voirie.

Une déviation sera mise en place pour tous les véhicules, dans les deux sens de circulation par les DE, D201, D 47II, via les communes de ENSISHEIM, REGUISHEIM.

